



## FAVORISER LA QUALITÉ ET REPLACER LE PATIENT AU COEUR DU SOIN

Favoriser la qualité, c'est assurer au patient qu'il recevra le bon soin par le bon professionnel au bon moment (la pertinence des soins), c'est prendre davantage en compte son vécu et ses retours d'expérience, mais aussi lui donner accès à une information qui lui permette de devenir acteur de sa santé.

Pour favoriser la qualité, Ma Santé 2022 propose d'aller davantage vers une logique de parcours de soins visant à limiter, tout au long de la prise en charge, les actes redondants ou les pratiques non pertinentes. Grâce aux travaux de la Haute Autorité de Santé et de l'assurance maladie, les travaux d'amélioration de la qualité et la sécurité des soins seront de plus en plus partagés avec la communauté médicale et soignante. Des modèles de tarifications mixtes incluant la prévention, la qualité et la pertinence seront également mis en œuvre progressivement d'ici 2022, avec des premières mesures inscrites dès le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019.

### Améliorer la qualité et la pertinence des prises en charge

#### ➔ Des parcours de soins pour l'insuffisance cardiaque et l'ostéoporose d'ici la fin de l'année et un élargissement de la démarche aux principales pathologies chroniques pour fin 2019

Pour améliorer la qualité de la prise en charge globale des patients, des **parcours de soins** co-construits et validés par les professionnels de santé vont être mis en place. **Concrètement, il s'agit de formaliser des guides de prise en charge pour les maladies chroniques dont les professionnels seront à la fois les concepteurs, les promoteurs et les utilisateurs au profit des patients.**

Dans le cadre du chantier ouvert avec les organisations de professionnels de santé sur la qualité et de la pertinence des soins, les conseils nationaux professionnels (CNP<sup>2</sup>) des cardiologues et des rhumatologues, en collaboration avec le Collège de médecine générale ont proposé des parcours de prise en charge pour les patients atteints d'insuffisance cardiaque et d'ostéoporose. Cette démarche va être systématisée dans les 12 prochains mois sur les principales pathologies chroniques.

2. Regroupements des organisations de professionnels de santé par spécialité pour les médecins ou par profession pour les professions paramédicales.